

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le 09 Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 02 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Étaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme BLONDEAU Nathalie), Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. (Proc de Mme POCLET Dominique). M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Proc de Mme CASSEZ Laetitia). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIIN Peggy. M. CANIPET Jérôme. Mme. LEMAIRE Sabrina. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de M. DEVLEESCHAUWER Nicolas). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia CABOCHE Cécile. M. DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mme LEWILLE Laura.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric.

Secrétaire de séance : Monsieur RUCAR André

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du Secrétaire de séance
- 3 - Désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de l'Élection des Sénateurs
- 4 - Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2023
- 5 - PERSONNEL COMMUNAL - OUVERTURE DE POSTES -

Monsieur le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - Appel

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur André RUCAR est désigné Secrétaire de séance.

3 - Désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de l'Élection des Sénateurs

Voir Procès-Verbal ci-joint de la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

4 - Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2023

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Avril 2023 appelle des commentaires.

En l'absence de commentaire,

Le procès-verbal est adopté par 23 voix Pour et 4 Abstentions.

5 - PERSONNEL COMMUNAL - OUVERTURE DE POSTES -

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que, d'une part, les besoins et les missions de service public nécessite la création d'un poste de chargé de mission auprès de la Direction Générale des services et que, d'autre part, en raison d'un mouvement interne, un recrutement doit être effectué pour le poste de Chef de Service « Jeunesse-Vie Scolaire » et qu'il convient d'ouvrir le poste à de nouveaux grades.

Monsieur le Maire salue la présence de Michèle DUBREUCQ en charge de la rédaction du procès-verbal consécutif à la désignation des délégués du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs, pour transmission aux services préfectoraux.

Il informe l'Assemblée que l'agent quittera son poste au secrétariat général à la fin juin pour un départ à la retraite bien mérité.

Madame Jeanne-Marie DUBOIS : « *Le poste de chargé de mission sera de catégorie A ?* »

Monsieur le Maire répond que l'agent recruté sera de catégorie A sur le grade d'attaché ou d'attaché principal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire de Séance,
André RUCAR



Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

